Mairie de La Garde **Arrond. de** Toulon

Du Vingt quatre janvier an mil huit cent vingt-six, à dix heures du Matin

N.° 7

Acte de mariage de Jean Joseph fourmier âgé de Vingt quatre ans, né à lagarde département du var le dix du mois de septembre mil huit cent un profession de cultivateur domicilié à lagarde département du var fils mineur de Laurent huguès fourmier profession de cultivateur domicilié à lagarde département du var et de feue Marie laure, le père ici présent et consentant d'une part.

Et d.lle anne françoise fourmier âgée de vingt cinq ans, née à lagarde département du var le vingt neuf du mois de janvier mil huit cent un domiciliée à lagarde département du var fille majeure de Melchior fourmier profession de cultivateur domicilié à lagarde département du var et de marie claire Guiol, ici présens et consentans d'autre part.

Les actes préliminaires sont les publications faites par nous les dimanches huit et quinze janvier courant mois, desquelles il resulte qu'il n'y a eu n'y oppositions n'y empechement audit mariage d'après le terme prescrit par la loi.

Vu les actes de naissance des susdits futurs epoux

Vu aussi l'acte de décès de la mère du futur epoux

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public ; ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11 sur *le Mariage*, concernant les *Droits et les Devoirs respectifs des Epoux.*

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un anne françoise fourmier l'autre Jean Joseph fourmier

En présence de s.r Joseph charles musson domicilié à lagarde département du var âgé de quarante ans, profession de garde champetre

De Pascal Azar Ginouvier domicilié à lagarde département du var âgé de trente trois ans, profession de boulanger

De s.r maur charles garachon domicilié à lagarde département du var âgé de vingt six ans, profession de fermier de Toulon

Et de s.r tunet françois domicilié à lagarde département du var âgé de quatre vingt un ans, profession de conseiller municipal

Après quoi, moi françois toussaint laugier maire de la c.ne de lagarde faisant fonctions d'Officier public de l'État civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par les temoins, les parties ont declaré ne savoir ecrire.

Tunet Musson Ginouvier Garachon Laugier

Mairie de La Garde **Arrondissement de** Toulon

Du premier fevrier an mil huit cent vingt-six, à dix heures du matin

N.° 8

Acte de mariage de Jean honnoré Gardon âgé de vingt huit ans trois mois, né à lagarde département du var le dix huit du mois d'octobre mil sept cent nonante sept profession de tonnellier domicilié à lagarde département du var fils majeur de s.r andré laurent Gardon profession de cordonnier domicilié à la garde département du var et de christine angelique marin, le père ici présent et consentant d'une part.

Et d.lle Rose Marie Musson âgée de vingt six ans neuf mois, née à la garde département du var le vingt neuf du mois d'avril mil huit cent domiciliée à la garde département du var fille majeure de feu pierre Musson en son vivant profession de boulanger domicilié à la garde département du var et de marie ferrand ici presente et consentant d'autre part.

Les actes préliminaires sont les publications faites par nous les dimanches vingt deux et vingt neuf janvier dernier, desquelles il resulte qu'il n'y a eu n'y opposition, n'y empechement audit mariage d'après le terme prescrit par la loi. Vu les actes de naissance des susdits futurs epoux vu aussi l'acte de décès de pierre Musson père de la future epouse.

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11 *sur le Mariage*, concernant les *Droits et les devoirs respectifs des Epoux.*

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un Rose Marie Musson l'autre Jean honnoré Gardon

En présence de s.r Jean edouard Musson domicilié à la Garde département du var âgé de vingt deux ans, profession de perruquier

De s.r charles auran domicilié à lagarde département du var âgé de trente ans, profession de charretier

De s.r maur charles Garachon domicilié à la garde département du var âgé de vingt six ans, profession de fermier de Toulon

Et de s.r andré j.h honnorat paul domicilié à lagarde département du var âgé de trente deux ans, profession de propriétaire

Après quoi, moi françois toussaint Laugier Maire de lagarde faisant fonctions d'Officier public de l'État civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par les temoins, l'epoux et son père les autres parties ont déclaré ne savoir ecrire.

Musson Auran Gardon andré Gardon André Garachon Laugier